



COMMUNE DE MAULDE
Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton de Saint Amand Les Eaux

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Objet : Règlementation de la circulation dans le cadre de travaux d'eau potable au 862 Grand Rue face au 869 Grand Rue 59158 MAULDE, par Ets ROBINEAU FRERES SARL 54 rue du Pont du Houblon 59870 BOUVIGNIES pour le compte de Noréade.

Nous, Monsieur Jean-François HOURDEAU, Maire de la Commune de Maulde,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code des Commune Article 131.1,
Vu la demande de Ets ROBINEAU FRERES SARL 54 rue du Pont du Houblon 59870 BOUVIGNIES, en date du 26 avril 2025 pour des travaux d'eau potable au 862 Grand Rue face au 869 Grand Rue.
Considérant qu'à l'occasion de ces travaux il y a lieu de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement du chantier mobile et éviter tout accident,

ARRETONS

Art 1 : A partir du début des travaux prévus pour la période du 06 mai 2025 au 06 juin 2025 la circulation sera réglementée :

- La vitesse sera limitée à 30 km/h.
- Le stationnement sera interdit dans l'emprise du chantier aux véhicules légers et poids lourds.
- Le dépôt de matériaux sur le domaine public devra respecter les règles de sécurité en vigueur.
- Dès l'achèvement des travaux, la chaussée et les trottoirs seront nettoyés de tous gravats

Art 2 : Des panneaux indiquant les travaux seront placés par Ets ROBINEAU FRERES SARL 54 rue du Pont du Houblon 59870 BOUVIGNIES à chaque extrémité du chantier.

Art 3 : Les travaux devront être faits en souterrain sans ouverture de voirie (sauf contraintes techniques). Si ouverture de la chaussée, pose de l'enrobé dans les 48 heures.

Art 4 : Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Directeur d'Ets ROBINEAU FRERES SARL 54 rue du Pont du Houblon 59870,
- Madame La Commandante de brigade Gendarmerie de Lecelles,
- CIS Mortagne du Nord.
- Un affichage en mairie

Fait à Maulde le 09 mai 2025.
L'Adjoint délégué aux travaux
Florian FINET